

Canada
Province de Québec
MRC du Domaine-du-Roy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue à la mairie de Roberval située au 851, boulevard Saint-Joseph, Roberval, le mardi 14 octobre 2025.

Étaient présents à cette réunion :

M.	Serge Bergeron	Maire de Roberval
M ^{me}	Marie-Noëlle Bhérer	Mairesse de Saint-Prime
M.	Luc Chiasson	Maire de Chambord
M.	Luc Gibbons	Maire de Saint-Félicien
M ^{me}	Ghislaine M.-Hudon	Mairesse de Lac-Bouchette
M.	Ghislain Laprise	Maire de La Doré
M.	Guy Privé	Maire de Sainte-Hedwidge
M.	Roger Villeneuve	Maire de Saint-André

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Yanick Baillargeon, préfet.

MM. Steeve Gagnon, directeur général, Danny Bouchard, directeur général adjoint et directeur de l'aménagement du territoire, ainsi que M^{mes} Jacynthe Brassard, directrice du développement des milieux, Odrey Doucet, directrice du Service aux entreprises, et Andrée-Anne Guay, conseillère en communication, assistent également à la séance.

Point n° 1 de l'ordre du jour
Ouverture de la séance

M. Yanick Baillargeon débute la séance en souhaitant aux personnes présentes la plus cordiale bienvenue.

Point n° 2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-271

Sujet : Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Guy Privé et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente réunion soit accepté tel que présenté en y ajoutant les points suivants :

- 7.10 Appui – Grande semaine des tout-petits;
- 16.1 Motion de félicitations – Congrès de l'Association des professionnels en développement économique du Québec.

Point n° 3.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-272

Sujet : Ratification du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2025

Il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2025 soit ratifié par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 4 de l'ordre du jour
Sujet : Résumé de la correspondance

Le résumé de correspondance comprenant les lettres n°s 1 à 16 a été transmis antérieurement à la réunion.

Point n° 5.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-273

Sujet : Acceptation des comptes et des engagements

Il est proposé par M. Roger Villeneuve, appuyé par M. Serge Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes et des engagements ci-après énumérés soit acceptée.

Liste des comptes
1^{er} au 30 septembre 2025

Baillargeon, Yanick	1 003,49	\$
Bilodeau, Geneviève	1 085,43	
Bonneau, Stéphanie	1 793,18	
Bouchard, Danny	818,09	
Castonguay, Marie-Eve	21,98	
Dallaire, Jacques	172,55	
Doucet, Odrey	2 576,59	
Fortin, Jonathan	1 210,52	
Fortin, Annie	135,44	
Fortin, Michel	4 284,53	
Garneau, Pierre	109,76	
Guay, Andrée-Anne	149,37	
Jonckheere, Guillaume	265,58	
Leclerc, Francis	1 303,23	
Perron Chartier, Maryse	435,06	
Simard, Oréli	161,21	
Tremblay, Louise	113,26	
Tremblay, Simon	768,44	
	Total fonds MRC	<u>16 407,71</u> \$
Castonguay, Marie-Eve	19,60	\$
	Total fonds villégiature	<u>19,60</u> \$
Bernard, Francis	953,11	\$
	Total fonds TPI	<u>953,11</u> \$
	Total des fonds	<u>17 380,42</u> \$

Liste des engagements
1^{er} au 30 septembre 2025

FL-000015	Adhésion et formation génie municipal Christoph	CERIU	724,34	\$
FL-000022	Formations Réhabiliter les routes municipales	CERIU	172,46	
FL-000023	Avis biologiste sur habitat de poisson	AGEN55	524,52	
JB-000058	Congrès 2025 Charles	EVEN15	362,17	
JB-000060	Tourisme Axe T2.1.3 Placements publicitaires	POLK10	4 012,63	
JB-000061	Parc Couronne - Communications Articles blogue	ZONE50	3 535,49	

JB-000062	Tourisme Hébergement Bienvenue au lac	NIXA10	1 052,04
OD-000048	Ménage bureau Saint-Félicien	BOUC90	66,50
OD-000049	Plan d'action transformation numérique MRC	COLAB10	4 231,00
OD-000050	Publireportage sur la bioéconomie	JOUR67	1 488,93
OD-000054	Banque d'heures publicité Trium 11.5	ZONE50	574,88
SG-000250	Commandite 30e anniversaire	ASSO70	300,00
SG-000251	Honoraire coût variable Roberval	CEVI50	51 153,76
SG-000252	Banque de photo séance Canopée Média	ZONE50	13 452,08
VB-000009	Télénet informatique du mois suivant	TELE65	1 914,93
VB-000011	Cellulaire du mois	BELL60	627,22
VB-000019	Facture d'électricité du mois	HYDR33	360,49
VB-000021	Folks du mois	FOLK80	217,07
VB-000024	Frais de poste	PITN50	10,35
VB-000025	Frais timbreuse recharge	PITN55	704,85
VB-000026	Nettoyage de tapis du mois	CTAA50	49,69
VB-000058	Frais cafetière juillet à septembre	CAFE65	1 284,95
VB-000079	Achat produits laitiers	NUTR10	67,20
VB-000116	Service DATTO	MICRO10	179,36
VB-000138	Dépenses juillet	VISA-PF	39,99
VB-000146	Tournois de golf bénéfice	RELA20	115,00
VB-000147	Chariot pour écran de télévision	HIFI10	344,91
VB-000148	Honoraire coûts variables Saint-Félicien	CEVI50	961,05
VB-000149	Honoraire coût variable Saint-André et Roberval	CEVI50	2 593,59
VB-000150	Frais informatique	VISI67	316,41
VB-000151	Achats septembre	BURO50	1 507,53
VB-000152	Tablette mélamine cuisine	HOME30	17,45
VB-000153	Achats informatiques septembre	HIFI10	373,67
VB-000154	Repas et livraisons 3x	SERV29	722,04
VB-000155	Prêt de personnel Saint-André	MUNI27	2 226,93
VB-000156	Ancrage pour Fresque	HOME30	32,85
VB-000157	Colloque octobre Steeve G.	ADGM50	747,34
VB-000158	Entretien divers	MER40	800,00
VB-000159	Achats août	VISA-DG	3 297,92
VB-000160	Deux sauvetages nautiques	CONS40	1 091,09
VB-000161	Abonnement annuel 1 mai au 30 avril 2026	ESPA80	430,01
VB-000162	Appel public élections	JOUR67	539,69
VB-000163	Pelle ronde entretien	FERL67	36,09
Total fonds MRC			103 260,47 \$
VB-000006	Trois sauvetages hors route	VILL60-1	3 870,37
Total fonds TNO			3 870,37 \$
DB-000040	Coucher et repas deux jours Charles et Francis B.	FORE58	426,56
DB-000041	Essence septembre	SHEL50	268,04
VB-000002	Frais de TPV	GLOB40	47,49
Total fonds villégiature			742,09 \$
DB-000025	Botte et pantalon technicien forestier	LCRV80	386,29

DB-000026	Trappage castors	DESG10	450,65
DB-000027	100x Ruban rose hiver 125 pi.	INDU40	149,47
DB-000028	Acquisition d'un lot sans-maître Lac-Bouchette	MINI36	3 650,46
DB-000029	Peinture bleu pâle 24x	INDU40	245,86
		Total des fonds	4 882,73 \$
		Total des engagements	112 755,66 \$

Point n° 5.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-274

Sujet : Rémunération du personnel d'élection

Attendu qu'à l'approche de l'élection générale qui aura lieu le 2 novembre prochain, il y a lieu pour le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy d'adopter une nouvelle grille de rémunération payable au personnel électoral et référendaire;

Attendu que le conseil peut, en tout temps, fixer une rémunération supérieure à celle déterminée par le « Règlement sur les rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux » fixée par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément aux dispositions de l'article 580 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

Attendu que la rémunération établie par le conseil ne peut être inférieure à celle établie par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à moins d'être approuvée par la ministre;

Attendu que le conseil souhaite bonifier la rémunération payable au personnel électoral ou référendaire municipal afin d'offrir une rémunération plus attrayante que celle déterminée par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour faciliter le recrutement du personnel;

Attendu que la rémunération proposée est similaire à celle adoptée par les villes de Roberval et de Saint-Félicien;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Ghislain Laprise et résolu à l'unanimité des conseillers :

1) Que le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy accepte la proposition de rémunération au personnel électoral et référendaire décrite ci-dessous :

Objet	Précision	Rémunération 2025
Présidence d'élection		Selon le contrat de travail
Adjoint à la présidence d'élection		Selon le contrat de travail
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vote par anticipation : ▪ Scrutin : 	23,81 \$/heure
Scrutateur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le jour du scrutin : ▪ Chaque jour de vote par anticipation incluant le dépouillement le soir du scrutin : ▪ Bureau de vote par correspondance : 	22,73 \$/heure
Secrétaire d'un bureau de vote	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le jour du scrutin : ▪ Chaque jour de vote par anticipation incluant le 	21,65 \$/heure

Objet	Précision	Rémunération 2025
	dépouillement le jour du scrutin : ▪ Bureau de vote par correspondance :	
Commission de révision	▪ Président : ▪ Réviseur : ▪ Secrétaire : ▪ Agent réviseur :	22,73 \$/heure 22,73 \$/heure 22,73 \$/heure 20,57 \$/heure + 55 \$ auto
Table de vérification de l'identité des électeurs	▪ Président et membres : ▪ Le jour du scrutin : ▪ Le jour du vote par anticipation :	17,32 \$/heure 17,32 \$/heure
Préposé à l'information et à l'accueil	▪ Le jour du scrutin : ▪ Chaque jour du vote par anticipation :	17,32 \$/heure
Présence à une séance d'information et de formation	▪ Moins d'une heure : ▪ Plus d'une heure :	20,00 \$ 40,00 \$
Compilation des résultats de vote et informatique	▪ Tarif : ou ▪ Selon le taux horaire de l'employé en fonction de son poste	27,60 \$/heure
Personnel supplémentaire requis pour la préparation de l'élection et lors des jours de votation	▪ Tarif :	17,32 \$/heure
Substitut pour le poste de scrutateur ou secrétaire d'un bureau de vote	▪ Tarif :	50 % de la rémunération prévue au tarif pour les postes désignés (pour un minimum de 3 heures)

- 2) Que toute personne qui cumule des fonctions donnant droit à une rémunération en vertu de plus d'une section de l'alinéa 1) n'a droit de recevoir que la rémunération la plus élevée.
- 3) Que le présent tarif de rémunération soit indexé annuellement à l'indice des prix à la consommation du Canada avec un taux minimum de 2 % et un taux maximum de 3 %, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2026.

Point n° 5.3 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-275

Sujet : Entente de partage de coûts – MRC de Maria-Chapdelaine

Attendu l'entente de partenariat conclue par la résolution n° 2024-217 pour le développement du potentiel énergétique éolien de la zone Chamouchouane;

Attendu l'intention de la MRC du Domaine-du-Roy de partager sa participation dans un éventuel projet avec la MRC de Maria-Chapdelaine en respect des principes de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy, par la résolution n° 2025-087, a conclu une entente afin de retenir les services d'un conseiller stratégique afin d'œuvrer au développement du potentiel éolien de la zone Chamouchouane;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Laprise, appuyé par M. Serge Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers de conclure une entente avec la MRC de Maria-Chapdelaine pour le partage à parts égales des coûts reliés au travail du conseiller stratégique affecté au développement du potentiel éolien de la zone Chamouchouane.

Point n° 5.4 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-276

Sujet : Politique de communication

Attendu la politique de communication présentée aux membres du conseil par la conseillère en communication;

Par conséquent, il est proposé par M. Serge Bergeron, appuyé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la politique de communication dont l'objectif est de structurer et d'harmoniser l'ensemble des actions de communication de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 5.5 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-277

Sujet : Avance – Société d'énergie éolienne Chamouchouane

Attendu que dans le cadre de l'entente de partenariat intervenue avec Hydro-Québec, en juillet 2024, pour le développement du potentiel énergétique éolien de la zone Chamouchouane, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy a autorisé, par la résolution n° 2025-058, la création de la Société d'énergie éolienne Chamouchouane;

Attendu que l'objectif de cet organisme sans but lucratif vise à ce que les parties communautaires (la MRC du Domaine-du-Roy et Pekuakamiulnuatsh Takuhikan), soient représentées par un véhicule commun aux fins de ladite entente de juillet 2024 pour la réalisation des projets éoliens;

Attendu que dans le cadre des activités et discussions visant la mise en place de l'entente de partenariat avec Hydro-Québec, les parties communautaires ont sollicité l'assistance de professionnels pour les accompagner dans la démarche;

Attendu que la Société d'énergie éolienne Chamouchouane n'étant pas encore constituée, la MRC du Domaine-du-Roy et Pekuakamiulnuatsh Takuhikan ont dû assumer chacun une partie des frais d'honoraires professionnels;

Attendu que les frais s'élèvent à une somme maximale de 75 000 \$ pour la MRC du Domaine-du-Roy, et que cette somme lui sera remboursée par la Société d'énergie éolienne Chamouchouane après sa constitution;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Gibbons, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers de confirmer le paiement de frais professionnels pour une somme maximale de 75 000 \$, et ce, dans le cadre des activités et discussions visant la mise en place de l'entente de partenariat avec Hydro-Québec.

Que cette somme soit remboursée à la MRC du Domaine-du-Roy par la Société d'énergie éolienne Chamouchouane après sa création.

Point n° 6.1.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-278

Sujet : Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – Dossier n° 451866/Municipalité de Chambord

Attendu que la Municipalité de Chambord a déposé une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), visant l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie des lots 5 007 444, 5 009 492, 6 574 610 et 6 574 611 du cadastre du Québec, sur le territoire de la Municipalité de Chambord, pour une superficie de 2 825,2 mètres carrés;

Attendu que le projet vise l'aménagement d'une virée à l'extrême ouest de la route de la Pointe;

Attendu que le secteur visé par le projet est localisé à l'intérieur de la zone agricole permanente de la municipalité;

Attendu que conformément à l'article 58.4 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1), l'analyse du dossier par la CPTAQ nécessitera de la MRC sa recommandation quant à la demande déposée par la municipalité;

Attendu que la recommandation de la MRC du Domaine-du-Roy doit être motivée en tenant compte des critères de l'article 62 de la susdite loi, des objectifs du schéma d'aménagement, des dispositions du document complémentaire, et, le cas échéant, des mesures de contrôle intérimaire, et qu'elle doit être accompagnée d'un avis relatif à la conformité de la demande avec ces documents;

Attendu que la réalisation du projet ne contrevient pas aux critères de l'article 62, aux objectifs du schéma d'aménagement, aux dispositions du document complémentaire, aux mesures de contrôle intérimaire et aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Laprise, appuyé par M. Roger Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy appuie la demande déposée par la Municipalité de Chambord, sur une partie des lots 5 007 444, 5 009 492, 6 574 610 et 6 574 611 du cadastre du Québec, sur le territoire de la Municipalité de Chambord, pour une superficie de 2 825,2 mètres carrés, pour les motifs suivants :

- Le potentiel agricole des lots visés est à 60 % de sols de classe 4 avec une surabondance d'eau, et à 40 % de sols de classe 3 présentant une basse fertilité;
- Le projet de la Municipalité de Chambord n'amène pas de contraintes supplémentaires aux activités agricoles pratiquées dans le secteur, car l'installation d'élevage la plus près est située à 1,3 kilomètre carré;
- Le projet n'affecte en aucun cas l'homogénéité de la communauté agricole, puisqu'il vise à améliorer la circulation routière sur la route de la Pointe mise en place depuis de nombreuses années, et que l'empiètement en zone agricole sera minime;
- La demande d'autorisation déposée par la Municipalité de Chambord s'inscrit en conformité avec les objectifs du schéma d'aménagement;
- La demande d'autorisation déposée par la Municipalité de Chambord ne déroge pas aux dispositions du document complémentaire, ni aux mesures de contrôle intérimaire, ni aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement.

Que le directeur général adjoint et de l'aménagement du territoire de la MRC du Domaine-du-Roy soit autorisé à signer l'avis relatif à la conformité de la demande d'autorisation aux objectifs du schéma d'aménagement, aux dispositions du document complémentaire, aux mesures de contrôle intérimaire et aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement.

Que copie de la présente résolution et de l'avis de conformité soit transmise au demandeur afin de compléter son dossier.

Point n° 6.2.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-279

Sujet : Autorisation de paiement – Ville de Saint-Félicien (pavage rang Saint-Eusèbe)

Attendu que la Ville de Saint-Félicien a procédé à des travaux de réfection de la route Saint-Eusèbe au cours de l'été 2025;

Attendu que dans le cadre de ce projet, une réfection des accotements utilisés par le circuit cyclable de la véloroute des Bleuets a également été réalisée, et ce, sur une distance de 600 mètres;

Attendu que conformément à l'accord intervenu avec la MRC du Domaine-du-Roy, la Ville a soumis la facture de la portion de travaux touchant la véloroute, laquelle totalise un montant de 132 012 \$;

Attendu que le comité intermunicipal de coordination a recommandé le paiement de la facture lors de sa rencontre du 7 octobre dernier;

Par conséquent, il est proposé par M. Guy Privé, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture de la Ville de Saint-Félicien découlant des travaux de réfection des accotements de la route Saint-Eusèbe, et ce, pour un montant de 132 012 \$.

Que les sommes nécessaires pour assumer cette dépense proviennent du fonds d'entretien préventif de la véloroute.

Point n° 6.2.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-280

Sujet : Mandat – Procédure de transfert des aménagements cyclables aux municipalités locales

Attendu l'avis déposé par le cabinet Cain Lamarre à la suite du mandat octroyé pour évaluer la procédure à suivre afin de procéder au transfert des aménagements cyclables construits au fil des années par les différentes MRC mandataires;

Attendu qu'un second mandat est nécessaire afin d'élaborer l'ensemble des ententes et des règlements nécessaires pour procéder aux transferts des infrastructures vers les municipalités locales;

Attendu l'offre de service demandée à Cain Lamarre pour réaliser ce nouveau mandat, d'une somme estimée à environ 7 500 \$ plus taxes ainsi que les frais technologiques et administratifs;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder à Cain Lamarre le mandat d'accompagnement juridique en vue d'élaborer tous les documents, ententes et règlements nécessaires au transfert des aménagements cyclables aux municipalités locales, et ce, pour un montant estimé à 7 500 \$ plus taxes, auquel s'ajoutent les frais technologiques et administratifs.

Que les fonds nécessaires pour assumer cette dépense proviennent du fonds d'imprévu de la Véloroute des Bleuets.

Point n° 6.2.3 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-281

Sujet : Rapport de fin de travaux Véloce III – Piste cyclable Dam-en-terre/Alma

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a reçu, le 17 avril 2024, une réponse favorable à la demande déposée dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III), pour le dossier n° RGP29984;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

Attendu que seules les dépenses réalisées après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que seuls les travaux préparatoires confirmés par la ministre sont admissibles à une aide financière;

Attendu que les travaux ont été réalisés du 15 mai au 30 juin 2025;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy transmet au ministère des Transports et de la Mobilité durable le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre :

- le détail des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);
- la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);
- le résultat quant au nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes améliorées ou mises aux normes (volet 2);

Par conséquent, il est proposé par M. Serge Bergeron, appuyé par M. Luc Gibbons et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy autorise la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liés aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, qu'il reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Danny Bouchard, directeur général adjoint et de l'aménagement du territoire, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Point n° 6.2.4 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-282

Sujet : Décompte progressif n° 1 – Aménagement d'une piste cyclable/Projet 16A Pérignon Sud

Attendu le mandat de construction de piste cyclable octroyé, par la résolution n° 2025-175 à Excavations Ouellet;

Attendu que le surveillant de chantier de la firme MSH a remis le décompte progressif n° 1 pour lequel l'entreprise Excavations Ouellet demande un paiement de 284 289,09 \$, taxes incluses, pour les travaux prévus dans les documents de soumission;

Attendu que ce montant, qui inclut une retenue de 10 %, correspond à l'avancement réel des travaux en date du 30 septembre 2025;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer, appuyé par M. Ghislain Laprise et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement, selon le

décompte progressif n° 1, d'une somme de 284 289,09 \$ taxes incluses à Excavations Ouellet, et ce, pour les travaux prévus dans les documents de soumission.

Que les sommes nécessaires pour assumer cette dépense proviennent des fonds disponibles pour la mise en œuvre du Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023 de la Véloroute des Bleuets.

Point n° 6.2.5 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-283

Sujet : Décompte final – Aménagement d'une piste cyclable/Projet 99 Normandin

Attendu le mandat de construction de piste cyclable octroyé par la résolution n° 2025-209 à Trixeco;

Attendu que le surveillant de chantier de la MRC a remis le décompte final pour lequel l'entreprise Trixeco demande un paiement de 204 258,09 \$, taxes incluses, pour les travaux prévus dans les documents de soumission;

Attendu que ce montant, qui inclut une retenue de 5 %, correspond à l'avancement réel des travaux en date du 26 septembre 2025;

Attendu que ce montant correspond à la réalisation entière des travaux pour ce tronçon;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Luc Gibbons et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement, selon le décompte final, d'une somme de 204 258,09 \$, taxes incluses à Trixeco, et ce, pour les travaux prévus dans les documents de soumission.

Que les sommes nécessaires pour assumer cette dépense proviennent des fonds disponibles pour la mise en œuvre du Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023 de la Véloroute des Bleuets.

Point n° 6.3.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-284

Sujet : Acquisition du lot 5 788 165 du cadastre du Québec/Municipalité de Lac-Bouchette

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a entrepris, il y a plusieurs mois, des démarches afin de procéder à l'acquisition d'un lot sans maître correspondant au lot 5 788 165 du cadastre du Québec, lequel est enclavé à l'intérieur des terres publiques intramunicipales de Lac-Bouchette;

Attendu qu'après plusieurs démarches auprès de Revenu Québec, la MRC est autorisée à acquérir le lot en question selon la valeur marchande de ce dernier soit, 72 500 \$;

Attendu qu'une fois que le lot sera sa propriété, la MRC pourra procéder à l'exploitation forestière de ce lot, au même titre que pour les terres publiques intramunicipales;

Attendu que Revenu Québec requiert que la MRC du Domaine-du-Roy confirme son intention de procéder à l'acquisition du lot au prix de la valeur marchande établie;

Par conséquent, il est proposé par M. Roger Villeneuve, appuyé par M. Ghislain Laprise et résolu à l'unanimité des conseillers de confirmer à Revenu Québec que la MRC du Domaine-du-Roy entend procéder à l'acquisition du lot 5 788 165 du cadastre du Québec, et ce, au prix de la valeur marchande établie, soit 72 500 \$.

Que le préfet et le directeur général soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à cette décision.

Que les coûts découlant de cette acquisition soient assumés par le fonds de mise en valeur des TPI.

Point n° 6.3.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-285

Sujet : Contrat de service 2026-2028 – Bureau de normalisation du Québec/ISO 14001:2015

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy est tenue de réaliser ses opérations forestières sur les terres publiques intramunicipales en vertu de la certification ISO 14001:2015, et ce, conformément à l'article 7.4 de la Convention de gestion territoriale intervenue avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

Attendu que le certificat de la MRC du Domaine-du-Roy vient à échéance le 1^{er} août 2026;

Attendu qu'il est primordial d'octroyer un contrat pour la réalisation d'un audit de recertification en 2026, puis pour des audits de maintien pour les années 2027 et 2028;

Attendu l'offre de service déposée par le Bureau de normalisation du Québec qui a réalisé les audits dans le passé pour la MRC, et qui prévoit ce qui suit :

- L'audit de recertification : 6 640 \$ (juin 2026);
- Premier audit de maintien annuel : 5 820 \$ (en 2027);
- Deuxième audit de maintien annuel : 5 820 \$ (en 2028);

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Serge Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service du Bureau de normalisation du Québec et d'autoriser le directeur général adjoint et de l'aménagement du territoire à signer le contrat à intervenir pour les années 2026 à 2028, et ce, d'une somme de 18 280 \$, plus les taxes.

Point n° 7.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-286

Sujet : Adoption de projets – Fonds régions et ruralité/Municipalité amie des aînés

Attendu que les comités d'évaluation de projets ont procédé à l'évaluation des demandes d'aide financière permettant d'engager les sommes disponibles du Fonds régions et ruralité pour des actions de la politique aînée et des plans d'action locaux;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Gibbons, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les projets ci-dessous à hauteur de 7 553 \$, et ce, à même les sommes provenant du Fonds régions et ruralité pour des actions de la politique aînée et des plans d'action locaux.

Que la directrice du Service du développement des milieux est autorisée à superviser les décaissements dans le cadre de la gestion administrative de ces projets.

**Programme de soutien à la mise en place de la
politique territoriale Municipalité amie des aînés (MADA-FRR)**

1. **Accessibilité de la salle communautaire :**

Municipalité de Chambord | MADA | Volet local | FRR

1 333 \$

	Montant recommandé : 1 333 \$ sur un coût total de projet de 4 915,18 \$	
	Date de début : 11 septembre 2025	
	Date de fin prévue : 13 septembre 2025	
2.	Équipements pour les événements d'été :	
	Municipalité de Saint-François-de-Sales	
	Montant recommandé : 1 333 \$ sur un coût de projet total de 2 226 \$	
	Date de début du projet : 1 ^{er} octobre 2025	
	Date de fin prévue du projet : 31 décembre 2025	1 333 \$
3.	Présentation d'un spectacle intergénérationnel :	
	Ville de Roberval	
	Montant recommandé : 1 333 \$ sur un coût de projet total de 2 300 \$	
	Date de début du projet : 6 décembre 2025	
	Date de fin prévue du projet : 6 décembre 2025	1 333 \$
4.	Activités sociales : Découverte et rassemblement :	
	FADOQ les Belles chutes de Saint-André	
	Montant recommandé : 3 554 \$ sur un coût de projet total de 6 392,93 \$	
	Date de début du projet : 29 septembre 2025	
	Date de fin prévue: 20 décembre 2025	3 554 \$
		<u>7 553 \$</u>

Point n° 7.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-287

Sujet : Fonds de développement du Domaine-du-Roy – Adoption de projets

Attendu que le comité d'évaluation de projets a procédé à l'évaluation des demandes d'aide financière permettant d'engager les sommes disponibles dans le Fonds de développement du Domaine-du-Roy;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer, appuyé par M. Guy Privé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de financer les projets listés ci-dessous, et ce, à hauteur de 49 579 \$, à même le volet local du Fonds de développement du Domaine-du-Roy.

Que la directrice du Service du développement des milieux est autorisée à superviser les décaissements dans le cadre de la gestion administrative de ces projets.

Volet local		
1.	Société de développement commercial Saint-Félicien : signalisation visuelle	20 000 \$
2.	Municipalité de Lac-Bouchette : Ouverture annuelle du Bureau d'information touristique	29 579 \$
		<u>49 579 \$</u>

Point n° 7.3 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-288

Sujet : Politique de développement de la richesse sociale – Octroi d'aide financière

Attendu la politique de développement de la richesse sociale de la MRC du Domaine-du-Roy portée par la Table des partenaires en santé et qualité de vie;

Attendu que la Table des partenaires en santé et qualité de vie (TPSQV) souhaite renforcer sa stratégie de déploiement en favorisant un travail terrain auprès des différents partenaires et instances de concertation;

Attendu que pour ce faire, une demande d'aide financière a été déposée auprès de la Fondation Lucie et André Chagnon par la Corporation de développement communautaire Domaine-du-Roy, mandataire de la politique de développement de la richesse sociale;

Attendu que la Fondation a accordé une aide financière de 283 000 \$ sur un coût total de projet de 331 339 \$;

Attendu que la durée prévue de la mise en œuvre du projet est de 30 mois, soit du 1^{er} octobre 2025 au 31 mars 2028;

Attendu que la TPSQV sollicite la MRC à contribuer à cette initiative selon la répartition suivante :

2025 (10 ^e au 12 ^e mois)	3 750 \$	FRR volet 2 Budget résiduel 2025 Budget réservé TPSQV
2026	15 000 \$	FRR volet 2 à réserver
2027	15 000 \$	FRR volet 2 à réserver
2028 (1 ^{er} et 2 ^e mois)	3 750 \$	FRR volet 2 à réserver
TOTAL :	37 500 \$	FRR volet 2 (11 % du coût total du projet)

Attendu les ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre du projet, soit une conseillère en développement local de la MRC, à raison de 10 h/semaine et un agent de développement de la CDC à raison de 25 h/semaine;

Attendu que la TPSQV sollicite également la MRC pour obtenir un budget supplémentaire de 10 000 \$ en 2026, et ce, pour la mobilisation de ses comités et ses initiatives (8 000 \$ FRR et 2 000 \$ budget);

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers :

- D'octroyer une somme de 37 500 \$, selon la répartition ci-dessus, pour cette initiative de la Table des partenaires en santé et qualité de vie (Corporation de développement communautaire Domaine-du-Roy);
- D'autoriser qu'une ressource de la MRC du Domaine-du-Roy soit attitrée au dossier;
- De rédiger un protocole d'entente avec la Corporation de développement communautaire Domaine-du-Roy
- D'autoriser un budget supplémentaire pour la Table des partenaires en santé et qualité de vie à hauteur de 10 000 \$ pour la mobilisation de ses chantiers et initiatives, provenant du FRR volet 2 (8 000 \$) du budget (2 000 \$).

La directrice du développement des milieux est autorisée à gérer les encaissements et décaissements liés au projet accepté.

Point n° 7.4 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-289

Sujet : Renouvellement d'entente – Réseau accès PME

Attendu que le ministère de l'Économie et de l'Innovation a reconduit la contribution non remboursable pour le Réseau accès PME, nouvelle appellation d'Accès entreprise Québec, pour l'année 2025-2026;

Attendu qu'une convention doit donc être signée entre les deux parties afin d'officialiser l'entente;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Serge Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le préfet à signer la

convention de subvention du Réseau accès PME à renouveler avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation.

Point n° 7.5 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-290

Sujet : Adoption – Fonds horizon bioéconomie

Attendu que lors de la mise en place du plan d'action « Signature innovation », une partie du budget y étant allouée a été prévue afin d'élaborer un fonds d'aide à des projets structurants reliés à la bioéconomie des trois secteurs clés, soit la forêt, le tourisme et l'agroalimentaire;

Attendu que les fonds alloués seront disponibles sous forme de contribution non remboursable;

Attendu que le fonds vise à soutenir les projets pour un montant maximal de 50 000 \$ sur un budget total de 325 500 \$;

Attendu que ces projets seront soumis à une grille d'analyse afin de déterminer les montants qui seront alloués à chaque demande;

Attendu que l'entrée en vigueur du fonds pourrait être le 20 octobre et se poursuivre en continu jusqu'au 15 mai 2026 ou jusqu'à épuisement des sommes disponibles;

Attendu que le comité directeur « Signature innovation » pourrait être nommé afin de procéder à l'analyse et à la recommandation des dossiers, pour ensuite les acheminer au conseil de la MRC pour approbation ou refus final;

Par conséquent, il est proposé par M. Guy Privé, appuyé par M. Luc Gibbons et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la création du Fonds horizon bioéconomie, et ce, selon les modalités proposées.

Que le comité directeur « Signature innovation » soit nommé afin d'analyser les demandes d'aide financière.

Point n° 7.6 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-291

Sujet : « Signature innovation » – Adoption du budget modifié

Attendu le nouveau cadre budgétaire du plan d'action « Signature innovation » déposé aux membres du conseil;

Attendu que des transferts budgétaires ont dû être effectués à la suite des modifications aux projets prévus;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le nouveau cadre budgétaire « Signature innovation » et d'autoriser le comité directeur à procéder aux remaniements des postes budgétaires.

Point n° 7.7 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-292

Sujet : Modification de la résolution n° 2025-224 – Contribution financière/Biochar Boréal

Attendu qu'il y a lieu de modifier la résolution n° 2025-224 intitulée « Contribution financière – Biochar Boréal »;

Attendu le nouveau libellé ci-dessous pour modifier le montant inscrit et la provenance du fonds :

- Accorder une contribution financière maximale de 50 000 \$ pour soutenir la validation du plan d'affaires à même le budget « Signature innovation »;
- Que la poursuite des activités de Biochar Boréalis prévue jusqu'au 31 décembre soit financée, pour un montant de 30 000 \$, dans les fonds de la Corporation de la filière bois;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la modification de la résolution n° 2025-224 afin d'attribuer les dépenses prévues à la source de financement appropriée selon les modalités émises ci-dessus.

Point n° 7.8 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-293

Sujet : Nomination – Comité d'investissement

Attendu un poste à pourvoir au sein du comité d'investissement de la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu que M^{me} Christine Levasseur a soumis sa candidature pour occuper ce poste;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Gibbons, appuyé par M. Serge Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers de confirmer la nomination de M^{me} Christine Levasseur au sein du comité d'investissement de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 7.9 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-294

Sujet : Sondage régional en innovation et développement économique

Attendu que les cinq municipalités régionales de comté du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont exprimé leur volonté commune de se doter de données à jour sur les réalités économiques et les enjeux liés à l'innovation sur leur territoire;

Attendu que le projet de sondage régional vise à recueillir des données stratégiques permettant de mieux orienter les interventions en développement économique et innovation;

Attendu que le projet sera piloté par Innovation 02, en collaboration avec un comité de pilotage composé d'un représentant de chaque MRC et entité de développement économique participante;

Attendu que le projet est évalué à 68 000 \$, et que le financement est prévu comme suit :

- 40 000 \$ provenant du Programme d'appui aux projets de développement économique (PAPDE) du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE);
- Contribution de 5 000 \$ de la part de chaque municipalité régionale de comté participante (MRC du Fjord-du-Saguenay, MRC du Domaine-du-Roy, MRC de Maria-Chapdelaine) et des entités de développement économique (Promotion Saguenay, Développement Économique Alma Lac-Saint-Jean);
- Soutien de 3 000 \$ de l'Union des préfets du Saguenay–Lac-Saint-Jean;

Attendu que Développement économique Alma Lac-Saint-Jean sera porteuse de la demande de financement auprès du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;

Par conséquent, il est proposé par M. Guy Privé, appuyé par M. Roger Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers :

- Soutenir le projet de sondage régional;
- Confirmer une participation financière d'une somme de 5 000 \$;
- Nommer M^{me} Odrey Doucet à siéger au comité de pilotage du projet.

Point n° 7.10 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-295

Sujet : Appui – Grande semaine des tout-petits

Attendu que la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits aura lieu du 17 au 23 novembre 2025;

Attendu que tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel;

Attendu que cette semaine se tient sous le thème « **10 ans d'ascension et encore tant à gravir!** Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet »;

Attendu que la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille;

Attendu que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge;

Attendu que les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles;

Attendu que les villes ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Laprise, appuyé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers :

- D'autorise le préfet, à proclamer la Grande semaine des tout-petits, qui aura lieu du 17 au 23 novembre 2025 sous le thème : « **10 ans d'ascension et encore tant à gravir!** Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet » et
- D'inviter les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités de la Grande semaine des tout-petits.

Point n° 8.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-296

Sujet : Budget 2026 – Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

Attendu qu'en vertu des dispositions du Code municipal du Québec, le budget annuel de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean doit être approuvé par chacune des municipalités régionales de comté du Lac-Saint-Jean;

Attendu que le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy est satisfait du budget annuel 2026 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Roger Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le budget 2026 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean prévoyant des revenus ainsi que des charges et affectations de 40 053 926 \$.

Point n° 10.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-297

Sujet : Autorisation de signature – Entente intermunicipale relative à la fourniture de services communs en gestion documentaire et gestion intégrée des documents

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy et les municipalités qui la composent ont élaboré un projet de coopération intermunicipale visant la fourniture de services communs en gestion documentaire et gestion intégrée des documents;

Attendu que la MRC a procédé au dépôt du projet dans le cadre du Volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Attendu que le sous-volet Coopération intermunicipale du programme a pour objectif de mettre en place ou de bonifier des projets de coopération visant la mise en commun de services;

Attendu qu'afin d'être admissible, le projet déposé doit viser l'établissement de collaborations structurantes et durables par la mise en commun de services, notamment par la mise en place ou la bonification d'une entente intermunicipale visant une délégation de compétence à une autre municipalité ou à la MRC;

Attendu qu'un projet d'entente intermunicipale a été élaboré par la MRC du Domaine-du-Roy afin de respecter cette condition, en collaboration avec le Centre d'archives Domaine-du-Roy;

Attendu que le projet d'entente a été présenté à l'ensemble des directeurs généraux des municipalités locales lors de la table des permanents du 19 septembre 2025, et que ces derniers se sont montrés favorables au projet d'entente et à sa signature par chacune des municipalités;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Serge Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le préfet et le directeur général à signer l'entente intermunicipale à intervenir en matière de fourniture de services communs en gestion documentaire et gestion intégrée des documents.

Et que le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy accepte, même en cas de réponse défavorable à la demande d'aide financière déposée dans le cadre du Volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, de mettre en œuvre le projet déposé.

Point n° 10.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-298

Sujet : Autorisation de dépôt – Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (volet 2)/Relocalisation du Centre d'archives

Attendu que le gouvernement du Québec annonçait, le 25 juin 2025, le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

Attendu que ce programme vise à soutenir la réaffectation, la réfection, la construction et l'agrandissement de bâtiments municipaux, qu'ils soient à vocation municipale ou communautaire, afin de résoudre des problématiques importantes associées à leur état ou de remédier à leur absence, dans une optique de développement durable du territoire et de mise en commun de bâtiments et de services;

Attendu que le volet 2 du programme vise plus spécifiquement les projets de bâtiments de base à vocation municipale ou communautaire dans le cadre d'une mise en commun de services ou d'un regroupement municipal;

Attendu que le versement annuel des archives administratives de l'ensemble des municipalités de la MRC Domaine-du-Roy a occasionné un accroissement important d'archives, et la saturation des espaces d'entreposage du Centre d'archives Domaine-du-Roy au cours des quinze dernières années;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy travaille depuis plusieurs années à un projet de relocalisation des locaux du Centre d'archives afin d'accroître l'espace disponible pour la réserve d'entreposage d'archives;

Attendu que pour y parvenir, la MRC souhaite acquérir et réaménager un bâtiment appartenant présentement à la Ville de Roberval, afin d'y relocaliser les activités du Centre d'archives Domaine-du-Roy;

Par conséquent, il est proposé par M. Serge Bergeron, appuyé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers que la MRC du Domaine-du-Roy autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM).

Que la MRC a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle.

Que la MRC s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné.

Et que la MRC confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

Point n° 10.3 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-299

Sujet : Prolongement – Entente intermunicipale de partage de services en soutien administratif/Municipalité de Saint-François-de-Sales

Attendu l'entente intermunicipale de partage de services intervenue entre la MRC du Domaine-du-Roy et la Municipalité de Saint-François-de-Sales;

Attendu la demande de la Municipalité de Saint-François-de-Sales de prolonger jusqu'au 31 mars 2026 l'entente intermunicipale de partage de services en soutien administratif, permettant ainsi d'étudier un projet de mise en place d'une direction générale commune avec la Municipalité de Lac-Bouchette;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le prolongement de l'entente intermunicipale de partage de services en soutien administratif à intervenir entre la MRC du Domaine-du-Roy et le conseil de la Municipalité de Saint-François-de-Sales, et ce, jusqu'au 31 mars 2026.

Que le préfet est autorisé à signer l'entente.

Point n° 10.4 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-300

Sujet : Prolongation de contrat de travail – M. Jonathan Thibeault

Attendu qu'il y a lieu de prolonger le contrat de travail de M. Jonathan Thibeault pour son rôle de soutien à la direction générale de la Municipalité de Saint-François-de-Sales;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer, appuyé par M. Ghislain Laprise et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la prolongation de contrat de M. Jonathan Thibeault jusqu'au 31 décembre 2025, et ce, selon les modalités de l'entente conclue.

Point n° 11.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-301

Sujet : Programme de cadets policiers – Sûreté du Québec

Attendu que les membres du comité de sécurité publique considèrent que le programme des cadets policiers de la Sûreté du Québec a été bénéfique pour le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy lors de la période estivale 2025;

Attendu la recommandation du comité de sécurité publique à la MRC du Domaine-du-Roy pour l'obtention de cadets policiers de la Sûreté du Québec pour la saison estivale 2026;

Attendu que la MRC doit prévoir, à son budget 2026, une implication financière de 12 800 \$ pour ces services;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Laprise, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'effectuer une demande officielle à la Sûreté du Québec pour l'obtention de deux cadets policiers lors de la saison estivale 2026 et d'autoriser une implication financière de 12 800 \$ de la MRC du Domaine-du-Roy pour ce service.

Que le président du comité de sécurité publique est autorisé à signer l'entente de partenariat relative à la fourniture de services des cadets policiers de la Sûreté du Québec.

Point n° 16.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-302

Sujet : Motion de félicitations – Congrès de l'Association des professionnels en développement économique du Québec

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy était l'hôtesse du 65^e Congrès de l'Association des professionnels en développement économique du Québec les 8 et 9 octobre 2025;

Attendu qu'un comité organisateur avait été formé pour organiser cet événement d'envergure;

Attendu que l'événement a attiré des participantes et participants provenant de tous les coins du Québec et fut un grand succès, faisant ainsi rayonner la MRC du Domaine-du-Roy partout dans la province;

Par conséquent, il est proposé par M. Serge Bergeron, appuyé par M. Luc Gibbons et résolu à l'unanimité des conseillers d'adresser une motion de félicitations au comité organisateur du 65^e Congrès de l'Association des professionnels en développement économique du Québec pour tout le travail accompli ayant mené à cette grande réussite.

Point n° 16.2 de l'ordre du jour

Sujet : Motion de remerciements aux élues et élus

Considérant les élections municipales à venir, M. le préfet, Yanick Baillargeon, exprime sa gratitude aux membres du conseil pour leur engagement tout au long du mandat actuel.

Point n° 17 de l'ordre du jour

Sujet : Période de questions

M^{me} Janine Boily manifeste ses préoccupations auprès des élus concernant des problèmes de sécurité routière, en particulier le transport lourd nocturne, qui enfreint constamment les règles de la route en raison de la vitesse excessive des camions.

Point n° 18 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-303

Sujet : Levée de la séance

Sur proposition de M. Luc Gibbons, la séance est levée.

En signant ce procès-verbal, le préfet confirme qu'il renonce à son droit de refuser de signer les règlements et résolutions contenus au présent procès-verbal, tel que ce droit est prévu à l'article 142 (3) du Code municipal du Québec.

Yanick Baillargeon
Préfet

Steeve Gagnon
Directeur général et
greffier-trésorier